



Hausse du SMIC décembre 2011, puis-je demandé à être augmentée?

Par **polskavia**, le **06/12/2011** à **13:09**

Bonjour,

Je suis auxiliaire de vie et je travaille chez des particuliers en étant payé en CESU. Je suis payée 8€ net de l'heure comprenant les congés payés, ce qui fait que je suis payée un peu au dessus du SMIC qui devait être à 7€65 dans mes souvenirs.

Suite à la très récente hausse du SMIC, le CESU est passé à 7,79€ net. Moi je suis toujours payée au dessus du SMIC (puisque je suis payée 8€) mais est ce que pour autant je dois demander à mes employeurs une réévaluation de mon salaire au vu de cette hausse du SMIC? Ou alors étant donné que je suis déjà payée au dessus du SMIC horaire je ne dois pas demander d'augmentation de salaire au vu de cette hausse?

Si oui comment aborder cette question avec mes employeurs?

Cordialement

Par **P.M.**, le **06/12/2011** à **14:32**

Bonjour,

Si votre salaire reste au-dessus ou serait porté à l'équivalent du SMIC vous n'avez pas droit systématiquement à une augmentation au-delà...

Par **polskavia**, le **06/12/2011** à **14:58**

Je peux demander une augmentation aux particuliers chez qui je travaille mais ils ne sont pas obligés de me l'accorder, c'est ça?

Merci d'avance :)

Par **P.M.**, le **06/12/2011** à **17:57**

Vous pouvez toujours demander une augmentation à n'importe quel moment de l'année, augmentation du SMIC ou pas, mais l'employeur n'est pas forcé de vous l'accorder tant que le minimum garanti à la Convention Collective est respecté...